

**Servitudes d'Utilité Publique
sur le territoire de :
Solignac**

Date : VISA de l'autorité compétente en matière d'urbanisme :	Avertissement : Cette cartographie présente les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dont la DDT a connaissance. En tout état de cause, les gestionnaires des servitudes concernées doivent être consultés, lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme.
Echelle : 1:10 000 © IGN - BD-TOPO - Scan 25 Base de données SUP DDT Haute-Vienne Réalisation : DDT Haute-Vienne / SIT / MCAT	Version : octobre 2025

GESTION DDT

- | | |
|---|---|
|  | PM1-Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) |
|  | PM3-Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) |

AUTRE GESTIONNAIRE

-  A5-Servitudes liées au passage de canalisations publiques d'assainissement en terrain privé
 -  AC1-Périmètre de protection autour des monuments historiques (monuments inscrits/classés à l'inventaire des M.H.)
 -  AC2-Servitude de protection des sites et monuments naturels (sites inscrits)
 -  AC3-Périmètre de protection autour des réserves naturelles
 -  AC4-Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager
 - AS1-Servitudes résultant de l'instauration de protection des eaux potables et minérales
 -  Périmètre de protection immédiat des eaux potables et minérales
 -  Périmètre de protection rapproché des eaux potables et minérales
 -  Périmètre de protection éloigné des eaux potables et minérales
 -  EL7-Servitudes d'alignement des voies publiques
 -  I2-Servitudes de submersion
 -  I3-Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et distribution de gaz
 -  I4A-Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques des titulaires d'autorisations d'exploitation
 -  I6-Servitudes concernant les mines et carrières établies au profit des titulaires d'autorisations d'exploitation
 -  INT1-Zone de servitudes au voisinage des cimetières
 -  IS1-Zone de servitudes de protection des installations sportives
 -  PM2-Servitudes concernant d'anciennes décharges
 - PT1-Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
 -  Zone de garde radioélectrique
 -  Zone de protection radioélectrique
 - PT2-Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
 -  Zone primaire de dégagement
 -  Zone secondaire de dégagement
 -  Zone spéciale de dégagement
 -  PT3-Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
 -  T1-Servitudes relatives aux chemins de fer : emprise S.N.C.F.
 -  T5-Servitudes relatives aux aéroports : zones de dégagement contre les obstacles
 -  T4-Servitudes de balisage
 - T7-Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières
 - T8-Servitudes relatives aux aéroports : protection contre les perturbations radioélectriques
 -  Zone primaire
 -  Zone secondaire

